

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 26 septembre 2008, Maison de Paroisse, 20h15

Monsieur Jean-Martin STOLL, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux ainsi que le public.

Il remercie chacun de sa présence à cette séance du Conseil communal.

Sont présents : Mesdames et Messieurs Eric BARROUD, Christian BERTSCHI, Bénédicte CHRISTOFORIDIS, José CRESPO, Pierre-Alain DUBOIS, Candice DUFRESNE, Maurice FELLI, Jean-Michel GIL, Isabelle GIRAUD, Bernard GRANDJEAN, Gabrielle GUIGNARD, André HEFTI, Eliane HUBERT, Max KNECHT, Jacques MANIGLEY, Silvano MELI, Diana MELLY, Isabelle MERMOD GROSS, Vincent MOTTIER, Jean-Robert NEVEU, Kim OPPENHEIM, René PAVILLARD, Giuseppe REPICI, Martine RUCHET, Jan SANDEN, Isabelle SAUSER, Michel SCHADT, Jean-Martin STOLL, Michel TAUXE, Evelyne TISSOT, Eric VAGNIERES, René VAUDROZ, Lawrence WARE.

Sont excusés : Mesdames et Messieurs Marie-José BOURQUIN, Christian BRIDE, Jean-Pierre DULEX, Anne-Sylvie GAY, Luzia KAEPPELI, Catherine MOILLEN GIOBELLINA, Serge MOREL, Patrick NEGRI, Daniel NIKLES, Lise SAUSER, Sebastiano TAMBURELLO, Jean-Frédéric TISSOT.

L'appel fait constater la présence de 33 conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 JUILLET 2008

Le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2008 a été adressé à chaque conseiller. Il est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. ASSERMENTATION

Aucune assermentation.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Depuis son élection à la présidence, Monsieur STOLL s'est rendu a représenté le Conseil communal à deux reprises :

- le 7 septembre, à la journée officielle du 50^{ème} anniversaire de l'Union des patrouilleurs alpins de l'ancien corps d'armée de campagne I.

Monsieur Denis RIME, également invité, a apporté les salutations des Autorités communales.

- et le 17 septembre, à une séance d'information sur les projets de la Leysin American School concernant la rénovation du Grand Hôtel.

Le 13 septembre, il n'a pas pu répondre à l'invitation de Télé-Leysin à l'assemblée générale de ses actionnaires. Monsieur Max KNECHT, 1^{er} Vice-Président, l'a remplacé à cette occasion.

DECES ET NAISSANCES

Trois décès sont malheureusement survenus dans notre Commune depuis le dernier conseil. Afin d'honorer la mémoire des disparus, Monsieur le Président prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence. Il s'agit de Messieurs

René WALKER

Michel BEAUD

Freddy DIND

Monsieur STOLL rappelle brièvement la carrière de Monsieur René WALKER qui est venu à Leysin à fin octobre 2003 pour reprendre le cabinet de Monsieur REYMOND. Ces trop brèves années passées parmi nous lui ont quand même permis de se faire rapidement apprécier par la population et particulièrement par ses patients. Sa grande sensibilité pour les arts l'a amené à assister à la plupart des manifestations culturelles de notre village. Nous tenons à exprimer toute notre sympathie à la famille et aux proches de Monsieur WALKER.

D'autre part, lors du dernier Conseil du 2 juillet, Madame la Présidente nous avait annoncé, en fin de séance, le décès survenu le jour même de Monsieur Georges VEITH. Par la force des choses, elle n'a pas pu lui rendre l'hommage qu'il mérite. Figure marquante de Leysin, Georgy VEITH a siégé au Conseil communal, dans les rangs du Parti Radical, de 1958 à 1981 avec une interruption de 1966 à 1969.

Il a été notre facteur pendant plus de 40 ans. Il a toujours tenu à faire sa tournée à pied par respect pour sa clientèle à laquelle il n'hésitait pas, à l'occasion, de rendre de menus services. C'était le temps où les facteurs n'étaient pas talonnés par le temps à cause d'un horaire trop serré.

Son engagement au sein du ski-club le Chamois a été sans faille. Après avoir fait de la compétition en ski alpin, il était toujours présent lors des concours organisés chez nous. C'était le grand spécialiste pour donner les départs. Il s'était battu sans succès pour le maintien, puis la reconstruction d'un tremplin de sauts à ski au Suchet.

Il a aussi présidé, pendant près de 50 ans, la société des pêcheurs en rivières de Leysin-Les Ormonts. Il a même été garde pêche.

Nous garderons le meilleur souvenir de ce concitoyen très engagé dans la vie de notre village.

Monsieur STOLL a le plaisir de souhaiter la bienvenue à 8 nouveaux-nés.

Mila DAVIDOF	Zoé GUEVIN
Nyls AVIOLAT	Mathéo BURILLER
Maeva HUNACEK	Olivia RUIZ-EADE
Maxime FROSSARD	Maxime CINOTTI

Il félicite les heureux parents et formule tous ses vœux de bonheur à ces nouveaux habitants de Leysin.

Monsieur le Président a reçu deux lettres de Madame Lise SAUSER l'informant que suite à un fâcheux imprévu dans son parcours de vie, elle est au regret de l'informer que pendant un certain temps, elle ne sera pas en mesure d'assumer ses responsabilités de Conseillère communale, particulièrement en ce qui concerne la Commission de gestion et la Commission de naturalisations. Par conséquent, elle prend un congé de six mois en espérant revenir avec plaisir dans la vie publique après cette absence involontaire.

Suite à un entretien que Monsieur STOLL a eu avec Madame SAUSER, celle-ci a confirmé en date du 10 août qu'étant donné les circonstances actuelles concernant sa qualité de vie, elle se voyait contrainte de présenter sa démission de la Commission de gestion en tant que membre du GIL.

Ceci explique donc la présence du point 10 de l'ordre du jour.

Monsieur STOLL a aussi reçu de la part de Monsieur José CRESPO la nouvelle composition de la Commission des finances qui s'est constituée comme suit dans sa séance du 11 septembre :

Présidente : Mme Martine RUCHET
Rapporteur : M. José CRESPO
Membres : M. André HEFTI
M. Silvano MELI
M. Vincent MOTTIER
M. Jean-Robert NEVEU
M. Daniel NIKLES

Monsieur le Président informe que lors des séances des commissions qui se sont réunies pour étudier les préavis à l'ordre du jour de cette séance, à deux reprises deux des représentants de l'un des groupes du Conseil étaient absents. Il estime que ce n'est pas convenable. Il prie donc les groupes de s'organiser afin que les personnes qu'ils proposent pour les commissions soient présentes lors de la première séance des dites commissions. Il lui semble que c'est la moindre des choses.

5. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 13/2008 – REMPLACEMENT D'UN COLLECTEUR D'EAUX CLAIRES AU LIEU-DIT "GRAND BYS"

Madame Isabelle SAUSER, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis, soit :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 248'000.--, TTC, pour le remplacement d'un collecteur d'eaux claires au lieu-dit "Grand Bys",
2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un compte de crédit de fr. 248'000.-- auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché, remboursable en 20 ans,
3. d'amortir cet investissement sur une période de 20 ans au maximum

Madame Martine RUCHET, rapporteur, lit le rapport de la Commission des finances qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis de la Municipalité.

Monsieur STOLL ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

6. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 14/2008 – REMPLACEMENT DE LA CHENILLETTE

Madame Eliane HUBERT, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis, soit :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 152'792.-- pour l'achat d'une nouvelle chenillette
2. d'autoriser la Municipalité à financer cette acquisition par prélèvement sur les liquidités courantes
3. d'amortir cette dépense sur une période de 4 ans au maximum.

Madame Martine RUCHET, rapporteur, lit le rapport de la Commission des finances qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis de la Municipalité.

Monsieur STOLL ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

7. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 15/2008 – ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2009

Madame Martine RUCHET, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis, soit :

- d'adopter le projet d'arrêté d'imposition communal pour l'année 2009 tel que la Municipalité le lui a soumis.

Monsieur STOLL ouvre la discussion.

Monsieur Jacques MANIGLEY dépose l'amendement suivant concernant l'article 1^{er}, alinéa 10bis de l'arrêté d'imposition :

"SUPPRESSION DE LA PART COMMUNALE DE 6 % DE L'IMPOT SUR LES TOMBOLAS ET LES LOTOS".

Monsieur MANIGLEY développe les raisons qui justifient, à ses yeux, cet amendement :

"Comme vous le savez, il est de plus en plus difficile pour les sociétés locales d'organiser des lotos. Tous ceux qui ont participé ou participent encore à l'organisation de ceux-ci le savent bien. Il s'agit de beaucoup d'investissement pour peu de revenus. Souvent le maigre bénéfice réalisé résulte d'une part importante amputée par l'impôt cantonal (6 % du chiffre d'affaires) et communal (également 6 % du chiffre d'affaires), donc au total 12 %.

Par exemple pour un loto avec un chiffre d'affaires de fr. 10'000.-- (recettes), il faut compter 50 à 60 % de prix, soit fr. 6'000.--, fr. 2'000.-- de frais divers (affichage, tous ménages, location de la salle et de matériel, etc), soit un total de charges de fr. 8'000.--. Bénéfice : fr. 2'000.--, moins les 12 % d'impôt sur le chiffre d'affaires fr. 1'200.--, reste à la société fr. 800.--. N'auriez-vous pas aussi l'impression de "bosser" pour les impôts ?

C'est la raison pour laquelle je demande de supprimer la part communale, comme cela se fait déjà dans plusieurs communes du Canton.

Enfin, au niveau des comptes communaux, cela ne représente pas une grosse somme. Par contre, pour les sociétés locales, c'est très important. De plus, cela évitera que des lotos internes, sauvages, soient organisés cela aussi au détriment des lotos "officiels".

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, ne peut pas soutenir l'amendement déposé par Monsieur MANIGLEY pour deux raisons et il espère que le Conseil le suivra.

Monsieur UDRIOT concède que cela représente environ fr. 2'000.--, mais il y a un vice de forme dans cet amendement. On parle de tombolas et de lotos. Pour être clair, il pensait que l'amendement ne porterait que sur les lotos et pas sur les tombolas dont il ne connaît pas les montants. Mais il y a aussi l'impôt sur les divertissements qui doit être y être lié. On ne peut pas simplement le faire sur une partie et pas sur le reste.

Il informe que la Municipalité a toujours soutenu les sociétés locales. Ce sont des montants relativement importants. Il rappelle que le football-club a aussi fait appel à la Municipalité, a demandé une rallonge et la Municipalité l'a lui a accordée.

Alors, on ne peut pas avoir deux poids et deux mesures. Il faut laisser cet arrêté d'imposition comme il est là et on continuera à soutenir les sociétés comme on l'a toujours fait, même par le passé. La Municipalité est entrain de revoir la procédure pour les subventions. Il faut aussi savoir que les coûts pour les sociétés locales qui utilisent les installations sportives sont moins élevés que pour les autres clients. Il est vrai que ce n'est pas pour les fr. 2'000.-- que ces taxes rapportent, mais c'est une question de ligne de conduite, une question de principe. Le jour où l'on modifie cela, c'est que l'on trahira tout le concept de soutien aux sociétés locales.

Monsieur MANIGLEY remercie Monsieur UDRIOT de ses explications même si on ne doit pas mélanger les subsides qui sont donnés aux sociétés locales et en particulier au football-club. Il a bien déposé un amendement concernant l'article 1^{er}, alinéa 10bis et donc pas sur les impôts sur les divertissements, mais uniquement sur cet article qui parle des tombolas et tout particulièrement des lotos. C'est donc sur les lotos qu'il s'est exprimé.

Monsieur UDRIOT rappelle qu'il faut aussi englober les divertissements. Il n'est pas logique de faire une partie et pas le reste.

La parole n'étant plus demandée, l'amendement est soumis au vote. Résultat du vote : 13 OUI, 13 NON et 6 abstentions.

Monsieur le Président constate l'égalité des OUI et des NON. Il lui incombe de prendre position. Il se déclare favorable à l'amendement qui est donc accepté.

Puis le préavis amendé est soumis au vote. Il est accepté à la majorité par 28 OUI et 4 abstentions.

8. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 16/2008 – MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE TÉLÉGESTION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

Monsieur José CRESPO, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis, soit :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 438'000.--, TTC, pour la mise en place d'un système central de télégestion du réseau d'eau potable
2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un compte de crédit de fr. 438'000.-- auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché, remboursable en 20 ans, après déduction des subventions
3. d'amortir cet investissement sur une période de 20 ans au maximum

Monsieur José CRESPO, rapporteur, lit le rapport de la Commission des finances qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis de la Municipalité.

Monsieur STOLL ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

9. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 17/2008 – ACHAT DES INSTALLATIONS FORMANT LE "TOBOGGANING PARK"

Monsieur Eric BARROUD, Président, donne lecture du rapport de la commission qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis, soit :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 600'000.--, y compris la reprise du crédit LIM, pour l'achat, à OSG SA, des installations formant le Tobogganing Park

2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le biais de la taxe de séjour communale, payable en six ans, soit de 2009 à 2014
3. d'amortir cet investissement, dans les comptes communaux, sur une période de 6 ans
4. de transférer la convention du 30 juin 2006 entre OSG et la Commune en faveur de Télé-Leysin SA

Monsieur José CRESPO, rapporteur, lit le rapport de la Commission des finances qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis de la Municipalité.

Monsieur STOLL ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

10.- NOMINATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE GESTION

Monsieur STOLL tient à donner quelques renseignements supplémentaires concernant le remplacement de Madame Lise SAUSER à la Commission de gestion.

Suite à l'entretien qu'il a eu avec Madame SAUSER et après avoir reçu sa démission, il a pris sur lui de prendre contact avec le Président du GIL¹ pour savoir qui il désignerait comme candidat pour la Commission de gestion, ceci afin que cette commission puisse commencer tout de suite son travail. Il lui semblait clair que la composition de cette commission ne devait pas être modifiée.

M. STOLL a pris sur lui, c'est peut-être à la limite de la légalité, de convoquer la Commission de gestion pour l'installer en priant Monsieur Christian BERTSCHI, personne citée par Monsieur CRESPO, de venir à cette réunion, ceci d'autant plus que dans le tournus qui est consensuel dans le cas de la Commission de gestion, c'était au tour d'un membre du GIL de se charger de la présidence de la dite commission.

Il a précisé que tant que la nomination de Monsieur BERTSCHI ne serait pas officielle et entérinée par le Conseil, il le priait de ne pas participer à un vote, à une décision ou à la rédaction d'un rapport.

Il a pris l'avis de 2 ou 3 personnes pour savoir s'il ne faisait pas un abus de pouvoir. Il lui a semblé qu'il y avait un certain accord.

Les explications étant données, il peut donc être procédé à la désignation d'un membre de la Commission de gestion.

Monsieur José CRESPO, au nom du GIL, propose Monsieur Christian BERTSCHI.

Aucune autre proposition n'étant formulée, Monsieur STOLL passe au vote.

Monsieur Christian BERTSCHI est nommé à l'unanimité comme membre de la Commission de gestion.

¹ GIL : Groupement des Intérêts de Leysin

11.- COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Préavis "rond point"

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, informe que dans le cadre des préavis du "rond point" et suite à la demande de la commission chargée de l'étude de ceux-ci, il a négocié avec le Bureau Daniel Willi qui a accepté de réduire sa facture d'honoraires de fr. 82'000.-- à fr. 60'000.--.

Bike Park

Monsieur UDRIOT communique que nous avons obtenu de la part du Département de l'Economie un prêt dans le cadre de la nouvelle Loi fédérale sur la politique régionale d'un montant de fr. 170'000.--, remboursable sur 10 ans, sans intérêts.

Offices du tourisme

Monsieur UDRIOT informe que les Municipalités d'Aigle, Ormont-Dessous et Leysin sont entrain de signer un protocole d'accord pour gérer conjointement les trois offices du tourisme. Ce regroupement est demandé instamment par la politique cantonale.

L'idée n'est pas d'avoir un seul office du tourisme pour les trois destinations, mais de regrouper certains services (marketing, finances, etc). Il restera des points information aux Mosses, à Aigle et à Leysin. Il estime que c'est quelque chose d'extraordinaire pour la région et, dans la foulée, il donne une information sur le marketing de destination. Il a paru dans la presse qu'un marketing de destination avait été créé avec un budget de l'ordre de fr. 1'000'000.--. Il faut bien s'entendre sur les chiffres. En fait, dans ce million, il est compris le personnel qui va travailler à l'intérieur de ce marketing de destination.

Jusqu'à présent, les entreprises qui faisaient de la promotion et du marketing, le faisaient à leur niveau (les hébergeurs, les remontées mécaniques, la parahôtellerie). Chacun investissait de l'argent un peu sans cohérence et, ce que l'on a réussi à réaliser maintenant, c'est que les montants investis par chacun soient versés dans un pot commun géré par une commission marketing de 5 personnes, sous la responsabilité de Monsieur Pierre-Alain MORARD qui, lorsqu'il aura terminé son mandat de responsable Enjoy Switzerland, sera le nouveau directeur marketing.

Quant à la Commune, elle a versé fr. 100'000.-- dans ce pot commun pris sur les fr. 300'000.-- alloués chaque année à Leysin Tourisme.

On n'alourdit pas le budget communal, c'est la taxe de séjour qui fera la différence au niveau de l'accueil, l'information et l'animation.

Sortie des aînés

Madame Marie-José JULMI, Municipale, informe que 97 aînés ont participé à la sortie qui a eu lieu jeudi 15 septembre.

Rentrée scolaire

Madame JULMI communique que 42 "nouveaux élèves" ont été accueillis à l'école lors de la rentrée scolaire.

Bus scolaire

Madame JULMI indique que le nouveau bus scolaire a été livré. De ce fait, le taxi pour l'EVAM² ainsi qu'une course par un privé le mercredi ont été supprimés. Les enfants qui se rendent à la garderie sont maintenant pris en charge par notre bus.

Quelques retards dans les horaires ont malheureusement été constatés. Ils sont dus principalement aux feux rouges et à l'ancien bus qui a rendu l'âme quelques jours trop tôt. Il a donc fallu avoir recours à un bus de remplacement pendant 5 jours.

Réseau d'accueil de jour des enfants

Madame JULMI informe que suite à une étude de faisabilité, la Municipalité a accepté le principe de l'adhésion au réseau d'accueil prévu dans le district d'Aigle sous réserve de l'approbation du Conseil communal. Un préavis sera envoyé prochainement.

Cimetière

Monsieur Richard CALDERINI, Municipal, informe qu'actuellement le Service des travaux est entrain de rénover une partie des marches du cimetière en attendant des travaux plus importants qui feront l'objet d'un préavis l'année prochaine.

Centre sportif de la Place Large – salle de musculation

Monsieur Patrick BLATTI, Municipal, informe que la nouvelle salle de musculation a été inaugurée officiellement en date du 15 septembre.

Il tient à préciser, pour que les choses soient claires, que cette salle de musculation n'aurait jamais pu se faire sans le soutien actif du Fonds du sport, des entreprises Lombois SA, Lietta SA, Biollaz Sàrl, Hengartner Sàrl, Hefti Sports ainsi que d'un très généreux donateur. Pas un franc de la Caisse communale n'a du être versé pour cette belle réalisation.

Monsieur BLATTI fait distribuer une information de GSL³ SA concernant cette salle. On y trouve annexé un bon pour une entrée "musculation" et il enjoint les membres du Conseil communal à y aller.

Fusion des Communes d'Yverne, Leysin et Aigle

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, rappelle que le rôle et les obligations d'une municipalité sont bien sûr de traiter les affaires courantes, d'atteindre les objectifs qui sont fixés, par exemple dans le cadre du Plan directeur communal, et aussi de faire des travaux de réflexion sur l'avenir de la commune. Que pourra être la commune dans quelques années (5, 10, 15 ou 20 ans) ? comment peut-on faire pour maintenir la qualité de vie des citoyens ? etc.

² EVAM : Etablissement vaudois d'accueil des migrants

³ GSL : Gestion Sportive Leysin SA

C'est dans cet esprit-là que des séances complètement informelles ont eu lieu entre les Syndics d'Aigle, Monsieur Frédéric BORLOZ, celui d'Yvorne, Monsieur Philippe GEX et lui-même. Ils ont remarqué qu'ils partageaient les mêmes soucis sur l'avenir de nos communes, notamment ceux de l'implication de la part des élus, de la possibilité pour les élus, dans un proche avenir, de pouvoir s'engager continuellement avec la charge que cela représente aujourd'hui, de la qualité des gens qui doivent y travailler, etc.

Ils se sont alors dits : pourquoi ne pas nous rapprocher. Ils ont pris contact avec le Département de l'Intérieur pour faire une première approche financière au cas où les trois communes n'en formeraient qu'une seule. Cette approche financière a montré très clairement, avec des simulations pour les années à venir, qu'il n'y avait pas photo, sur le plan purement financier s'entend, c'est quelque chose que l'on doit imaginer.

Puis, ils ont informé leurs Municipalités respectives en leur demandant leur avis. Les trois Municipalités ont dit : étudions le dossier avec toutes les difficultés que cela peut comporter, ce qui fait qu'il a été décidé de mandater l'entreprise SEREC⁴ pour faire une étude sur le rapprochement des communes pouvant conduire à une fusion.

Il n'est pas question de faire une fusion de communes sans penser aux citoyens et aux services de proximité. Il y a les questions de nom, etc.

Il a également été pris contact avec les Syndics des communes avoisinantes. Monsieur GEX s'est occupé de la Commune de Corbeyrier, Monsieur UDRIOT s'est personnellement occupé des deux Communes d'Ormont-Dessous et d'Ormont-Dessus. Ces communes sont au courant des démarches et la porte leur reste ouverte. Cette question a d'ailleurs été portée à l'ordre du jour de la prochaine séance intermunicipalités qui aura lieu à mi-octobre.

Il sera donc entrepris une étude de faisabilité et il propose à Monsieur le Président du Conseil de constituer une commission de travail au sein du Conseil communal de Leysin. Les deux autres communes vont proposer la même chose à leurs conseils communaux de manière à avoir la communication pour que cela se fasse dans une ouverture totale et une transparence complète.

Il pense qu'il y a aussi un élément extrêmement important qui a conduit à cette réflexion, c'est la complémentarité territoriale :

- sur la Commune d'Aigle il y a des industries,
- sur celle d'Yvorne, il a la viticulture
- sur celle de Leysin il y a le tourisme.

Entre ces trois communes on formerait un des pôles économiques le plus important du Canton de Vaud. On serait une des grandes communes du Canton. Cela ne peut pas laisser indifférent.

Il faut voir ce que l'étude de faisabilité donne à la fin et il espère que les Conseillers apprécieront la démarche avec tous les risques que cela peut comporter.

⁴ SEREC : Association suisse pour le service aux régions et aux communes

Monsieur STOLL demande que les groupes politiques désignent des membres pour la commission de travail selon le même modèle que les commissions qui étudient les préavis, soit 7 personnes : 3 de l'Entente Leysenoude, 2 du GIL et 2 du Forum Socialiste. Il demande aux présidents de groupes de communiquer les noms des personnes proposées dans le délai de 15 jours à Madame la secrétaire du Conseil.

12.- INTERPELLATIONS

Aucune.

13.- POSTULATS

Aucun.

14.- MOTIONS

Aucune

15.- PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Conseil communal

Monsieur Jean-Martin STOLL, demande aux membres du Conseil s'il faut fixer les séances du Conseil toujours le même jour de la semaine et quel jour ?

Après discussion, il est décidé de fixer les séances le jeudi, sauf circonstances particulières.

Monsieur le Président profite de communiquer que la prochaine séance aura lieu le

jeudi 30 octobre 2008

En ce qui concerne sa proposition de changer la disposition de la salle, il n'a pas encore eu le temps de faire des essais. Il reviendra sur ce point dans le futur.

Morgue

Monsieur Jean-Robert NEVEU demande quel est l'avenir de la morgue de Leysin et si l'on doit continuer à transporter nos "morts" dans la commune voisine.

Monsieur UDRIOT n'a pas de réponse à donner pour le moment, ce dossier sera étudié.

Place de pique-nique du Roc de Veyges

Madame Isabelle SAUSER rappelle qu'elle était intervenue lors d'un dernier Conseil sur les aménagements effectués au Roc de Veyges qu'elle ne trouvait pas beaux. Elle y est retournée depuis et a constaté avec plaisir que cela s'est bien amélioré : il n'y a qu'une place de pique-nique, il y a un joli banc et la barrière a été refaite avec des grillages.

Elle souhaite remercier Monsieur CALDERINI d'avoir fait le nécessaire rapidement.

Elle tient encore à préciser qu'elle ne sait pas si c'est une bonne idée d'aménager toutes les places. C'est un autre problème.

Bike Park

Monsieur Jan SANDEN souhaite, en tant que Président de la commission du Bike Park informer le Conseil sur l'évolution du projet.

La commission du Bike Park a été convoquée le 18 août à une séance d'information afin de prendre connaissance de la situation actuelle du projet et des plans à venir. Madame Sandrine MERMOD et Monsieur Oliver SCHERRER, d'ESL⁵, Monsieur Antoine PELLAUD, responsable de la structure du Bike Park, ainsi que Monsieur UDRIOT étaient présents.

Le Bike Park en est à sa phase initiale et les structures principales sont achevées. Il a été construit avec des parcours présentant trois niveaux de difficultés.

180 entrées payantes et 2'000 montées à La Berneuse ont été enregistrées de mi-juillet à mi-août. Les commentaires sont très positifs et encourageants.

La moitié du budget prévu a été utilisée. A noter que le solde va renflouer la caisse du budget 2009.

Le prix des entrées a été fixé à fr. 5.-- avec carte de séjour et à fr. 8.-- pour les visiteurs. Ces tarifs n'ont suscité aucune critique. Il est à noter que c'est le seul Bike Park payant en Suisse. Dans l'idée d'une Place des Feuilles avec plusieurs activités, une réflexion est à faire à ce sujet.

Il est souligné que le crédit a été accordé pour financer l'infrastructure du projet et non l'exploitation. A noter que les employés du Bike Park se chargent du contrôle et de la sécurité des usagers tout en s'occupant de la construction et de l'amélioration des infrastructures.

Le comité de l'Association n'a pas voulu faire une campagne d'information trop lourde avant que le Bike Park ne soit bien rôdé et au point. Cette promotion est programmée dès aujourd'hui pour la saison d'été 2009.

En cas d'accident, l'Association est couverte par une assurance responsabilité civile. A noter qu'aucun accident grave n'a été enregistré jusqu'à présent. Un effort doit être fait sur le parcours de descente afin de sécuriser les promeneurs. Des panneaux de prévention sont prévus. Toutefois le risque zéro n'est pas possible et une campagne d'information est proposée sous forme de posters qui seront affichés dans les hôtels, etc.

Des contacts avancés ont été pris avec l'UCI⁶ concernant une collaboration étroite entre les deux entités. Un parcours officiel permettrait la mise en place de compétitions de grande envergure.

⁵ ESL : Events Sports et Loisirs

⁶ UCI : Union Cycliste Internationale

Un projet de trois nouveaux parcours de descentes est en cours dans la région de Vers Vuarin, Bryon et Mayen afin de s'éloigner des zones à grande fréquentation pédestre.

Monsieur Jean-Frédéric TISSOT est en contact direct avec les professionnels de la branche pour le développement de quelques modules de sauts en terre sur le site de Chaux-de-Mont, le long de la piste de descente, ainsi qu'un skate park à la Place des Feuilles.

Il est constaté que le Bike Park nous ouvre actuellement des portes dans le cadre du développement global de la Place des Feuilles. L'apport d'autres infrastructures telles qu'un petit parc aventure, une tyrolienne, un skate park, une place de pique-nique, est à étudier.

La commission félicite le comité de l'Association Bike Park Leysin pour son enthousiasme et le travail effectué et se réjouit de la collaboration de tous les partenaires de la station pour ce projet prometteur.

Centre sportif de Crettex Jaquet – rink patinoire

Madame Bénédicte CHRISTOPHORIDIS a remarqué qu'une plaquette avait été apposée sur le rink de la patinoire mentionnant le Fonds du sport. Elle souhaite connaître le montant octroyé par le Fonds du sport pour le remplacement du rink.

Monsieur Patrick BLATTI, Municipal, informe que le Fonds du sport versera sa contribution une fois les décomptes finaux remis. Elle sera de l'ordre de 25 à 30 % sur un montant d'environ fr. 300'000.--.

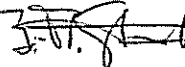
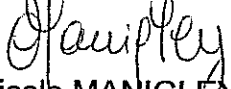
La parole n'étant plus demandée, Monsieur STOLL clôt la discussion.

Madame la secrétaire procède au contre-appel dont le résultat est le même que celui de l'appel.

Monsieur le Président remercie les Conseillers de leur attention et leur souhaite bon retour chez eux.

La séance est levée à 21h30.

Leysin, le 29 septembre 2008

Pour le Conseil communal :
Le Président :  Jean-Martin STOLL
La Secrétaire :  Nicole MANIGLEY

